

ASSEMBLÉES ANNUELLES ET EXTRAORDINAIRES DES ACTIONNAIRES DU GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LIMITÉE (« GMAF »)

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS DE REVENU DIVERSIFIÉ AGF (la « Fiducie »)

Madame, Monsieur,

Avis est par les présentes donné que les assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires du GMAF et l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts de la Fiducie (chacune, une « assemblée ») se tiendront le 14 avril 2021, exclusivement dans le cadre d'assemblées virtuelles (en ligne) par webdiffusion en direct. Les assemblées débuteront à 11 h (heure de Toronto) et se dérouleront successivement dans l'ordre indiqué ci-dessous. Les assemblées se tiendront aux fins suivantes :

- Assemblée annuelle du GMAF pour (i) élire les membres du conseil pour l'année à venir et (ii) nommer l'auditeur pour l'année à venir et autoriser les membres du conseil à fixer sa rémunération. Se reporter à la rubrique « Questions à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle du GMAF » de la circulaire d'information de la direction (la « circulaire »).
- 2. Assemblée extraordinaire du GMAF Catégorie Revenu diversifié AGF pour adopter une résolution visant à modifier l'énoncé de son objectif de placement de la façon suivante : « obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans les parts du Fonds mondial équilibré Investissement durable AGF (auparavant appelé le Fonds de revenu diversifié AGF) ». Se reporter à la rubrique « Questions à l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire Modifications à l'objectif de placement » de la circulaire.
- 3. Assemblée extraordinaire du Fonds de revenu diversifié AGF pour adopter une résolution visant à modifier l'énoncé de son objectif de placement de la façon suivante : « obtenir la croissance du capital à long terme provenant à la fois de l'appréciation du capital et des intérêts créditeurs en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation et de titres à revenu fixe qui cadrent avec le concept de développement durable de l'OPC. Se reporter à la rubrique « Questions à l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire Modifications à l'objectif de placement » de la circulaire.

Dans le cadre de chaque assemblée, toute autre question dont l'assemblée ou toute assemblée de reprise en cas d'ajournement pourrait être dûment saisie sera également traitée.

De plus amples renseignements sont exposés dans la circulaire. Nous vous prions de consulter la circulaire avant de voter.

ASSISTER AUX ASSEMBLÉES VIRTUELLES

Le porteur de titres qui souhaite participer à une assemblée par un mode de communication à distance peut le faire en s'inscrivant, au moins 24 heures avant l'assemblée, à l'adresse www.viewproxy.com/AGF (le « site Web de l'assemblée »). Le porteur de titres peut s'inscrire en saisissant dans le site Web de l'assemblée le numéro de contrôle qui figure sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. Les porteurs de titres qui s'inscrivent sur le site Web de l'assemblée obtiendront un mot de passe qui leur permettra de se joindre à l'assemblée et d'y assister, de même que des instructions pour voter pendant l'assemblée.

Si un porteur de titres prévoit assister à l'assemblée par un mode de communication à distance, le porteur de titres pourra (i) écouter l'assemblée à l'aide du numéro de la conférence téléphonique ou du lien du site Web qui seront fournis au moment de son inscription; et (ii) voter au cours de l'assemblée exclusivement par Internet ou par téléphone, à l'aide du site Web ou du numéro de téléphone qui figure sur le formulaire de procuration.

PROCÉDURE DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Conformément à une dispense, nous avons choisi d'utiliser la procédure de notification et d'accès pour envoyer aux porteurs de titres les documents liés aux procurations pour les assemblées. La procédure de notification et d'accès est un mode de livraison de rechange qui est écologique car il réduit la quantité de papier ainsi que les frais liés à l'impression et à l'envoi des documents transmis en vue de l'assemblée par la poste aux porteurs de titres. Plutôt que de recevoir une copie imprimée de la circulaire et du formulaire de procuration ou du formulaire d'instructions de vote connexe, vous recevez le présent avis qui indique la marche à suivre pour consulter la circulaire en ligne ou pour demander qu'une copie électronique ou imprimée vous soit envoyée sans frais. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez téléphoner au numéro 1-855-887-2244.

AFFICHAGE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE SUR LE WEB

Il est possible de consulter la version électronique de la circulaire en ligne, à l'adresse www.SEDAR.com et à l'adresse www.AGF.com (veuillez cliquer sur l'onglet « Ressources », puis sur l'onglet « Documents relatifs à la réglementation » et

le sous-dossier « Documentation pertinente à la réunion des porteurs de titres »). Les documents seront affichés sur notre site Web pendant une période de un an après la date du présent avis.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos titres par la poste, par télécopieur, par téléphone, en ligne ou en votant à l'assemblée virtuelle. Veuillez consulter les directives qui figurent sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote pour connaître la marche à suivre pour exercer vos droits de vote de ces façons. Chaque porteur de titres des séries en cause du GMAF ou de la Fiducie inscrit au 12 février 2021 aura le droit de voter à l'assemblée applicable.

Les porteurs de titres véritables (non inscrits) (les « porteurs non inscrits ») qui souhaitent assister à l'assemblée et y voter devraient se désigner à titre de fondé de pouvoir en suivant les instructions qui figurent sur leur formulaire d'instructions de vote. Seuls les porteurs de titres inscrits ou les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les porteurs non inscrits qui se sont désignés à titre de fondés de pouvoir) pourront voter à l'assemblée. Les porteurs de titres inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter à une assemblée s'ils s'y sont inscrits (veuillez vous reporter à la rubrique « Assister aux assemblées virtuelles » ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de vous inscrire aux assemblées). Les porteurs de titres inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés doivent savoir que l'exercice de droits de vote à l'assemblée révoquera une procuration soumise auparavant.

Il est demandé aux porteurs de titres qui ont le droit de voter mais qui ne seront pas en mesure d'assister virtuellement à l'assemblée applicable d'exercer leurs droits de vote de l'une ou l'autre des façons suivantes : (i) en remplissant, en datant, en signant et en retournant le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint à Broadridge Investor Communications Corporation, aux soins du centre de traitement des données, C. P. 3700, succursale Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9. Une enveloppe affranchie et préadressée vous est fournie; (ii) par téléphone, au 1-800-474-7493 (en anglais) ou au 1-800-474-7501 (en français); (iii) par Internet, à l'adresse www.proxyvote.com, ou (iv) par télécopieur, au 1-866-623-5305. Si vous faites le choix de voter par téléphone ou en ligne, à l'adresse www.proxyvote.com, vous devrez saisir le numéro de contrôle à 16 chiffres qui est inscrit en regard du nom de l'OPC sur le formulaire de procuration qui vous a été envoyé. Pour être valables et utilisés à l'assemblée applicable, un formulaire de procuration dûment rempli ou vos instructions de vote doivent être reçus par Broadridge Investor Communications Corporation au moins 48 heures (compte non tenu des fins de semaine et des congés) avant le début de l'assemblée ou de toute assemblée de reprise en cas d'ajournement ou de report (la « date limite pour le vote par procuration »).

RECOMMANDATION

AGF recommande que les porteurs de titres votent <u>EN FAVEUR</u> (i) de l'élection des candidats aux postes d'administrateurs au conseil d'administration du GMAF; (ii) de la nomination des auditeurs et de l'autorisation donnée au conseil d'administration de fixer la rémunération des auditeurs du GMAF; (iii) de la modification de l'énoncé de l'objectif de placement de Fonds de revenu diversifié AGF; et (iv) de la modification de l'énoncé de l'objectif de placement de la Catégorie Revenu diversifié AGF.

POUR OBTENIR UNE COPIE IMPRIMÉE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Vous pouvez demander de recevoir sans frais une copie imprimée de la circulaire de l'une ou l'autre des façons suivantes : par Internet, à l'adresse <u>www.proxyvote.com</u>, en entrant le numéro de contrôle à 16 chiffres qui est inscrit sur le formulaire de procuration qui vous a été envoyé ou en appelant au numéro 1-877-907-7643.

Si nous recevons votre demande visant à obtenir une copie imprimée de la circulaire au moins trois jours ouvrables avant la date limite pour le vote par procuration, le document vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si nous recevons votre demande moins de trois jours ouvrables avant la date limite pour le vote par procuration ou après cette date, mais avant la date de l'assemblée (ou de toute assemblée de reprise en cas d'ajournement ou de report), la circulaire vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Toutefois, vous pourriez ne pas recevoir les documents avant la date limite pour le vote par procuration.

Vous pourrez également demander une copie de la circulaire après la date des assemblées et pendant une période de un an à compter de la date du dépôt de la circulaire sur le site Web www.SEDAR.com. Dans un tel cas, nous vous enverrons la copie imprimée de la circulaire dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LIMITÉE

Par : « Mark Adams » Secrétaire général PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PLACEMENTS AGF INC. (en qualité de fiduciaire de la Fiducie et de gestionnaire de la Fiducie et de chaque catégorie du GMAF)

Par : « Mark Adams » Secrétaire général